



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 614 décrétant une dépense de 129 208 \$ et un emprunt de 129 208 \$ pour des travaux de mise aux normes et de pavage sur la rue des Morilles et la rue des Chanterelles aux endroits suivants, et ce, en date du 4 février 2026 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au *Règlement numéro 575* adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du *Règlement n° 614* sur le site Internet de la Municipalité le 4 février 2026.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

Date